



SOCIETE VAL ARGONNE EARL
1 B GRANDE RUE
51800 BRAUX ST REMY

Prélèvement	Réception
Le: (Date et Heure de prélèvement non fournies par le Client)	Le : 12/09/2024 19:00
Réalisé par: <u>Client</u>	Motif d'analyses: Autocontrôle
	Ref. échantillon: <u>FUMIER DE VOLAILLE</u>

Descriptif de l'objet soumis à essais
1 seau(x) en plastique (non renseignée)
contenant matière fertilisante solide

Traitement pré-analytique pour les analyses réalisées au LDAR	Méthode	Principe
Préparation	NF U 44-110	Réduction homogénéisation, tamisage, séchage à 40°, broyage
Préparation pour éléments traces	NF EN 13650 modifiée	Tamisage, broyage et homogénéisation

Analyses réalisées au LDAR	Résultat	Seuil d'alerte	Seuil de surveillance	Méthode	Principe
Date de début d'analyse : 13/09/2024		min	max		

Préparation					
● Taux de particules difficilement broyables sur le brut	0.0 g/100g			NF U 44-110	Réduction homogénéisation, tamisage, séchage à 40°, broyage
Analyses physiques					
● Matière organique par calcination sur le brut	47.0 g/100g	20		Méthode interne VAL-372	Mesure de la perte de masse suite à combustion
● Matière organique par calcination sur le sec	892.44 g/kg			Méthode interne VAL-372	Mesure de la perte de masse suite à combustion
● Matière sèche sur le brut	52.7 g/100g	30		Méthode interne VAL-372	Réduction, homogénéisation, tamisage, séchage
Éléments fertilisants					
Rapport C/N (C par calcination) sur le brut	9.9	8		Calcul	Calcul
Somme N + P2O5 + K2O sur le brut	5.3 g/100g		7	Calcul	Calcul
Somme N + P2O5 + K2O sur le sec	100.64 g/kg			Calcul	Calcul
Rapport Ntotal sur Norganique sur le brut	0.86	0.666		Calcul	Calcul
● Azote total par analyseur élémentaire (N) sur le brut	2.4 g/100g		3	Méthode interne VAL-216	Méthode de Dumas adaptée (combustion sèche)
● Azote total par analyseur élémentaire (N) sur le sec	45.57 g/kg			Méthode interne VAL-216	Méthode de Dumas adaptée (combustion sèche)
Azote organique (Norg) sur le brut	2.0 g/100g			Calcul	Calcul
Azote organique (Norg) sur le sec	37.98 g/kg			Calcul	Calcul
● Azote ammoniacal (N) sur le brut	0.34 g/100g			Méthode interne ANA153-06	Méthode titrimétrique (entraînement à froid)
● Azote ammoniacal (N) sur le sec	6.46 g/kg			Méthode interne ANA153-06	Méthode titrimétrique (entraînement à froid)
● Azote uréique méthode à l'uréase (N) sur le brut	<0.1 g/100g			Méthode interne ANA153-06	Méthode titrimétrique (entraînement à froid)
● Azote uréique méthode à l'uréase (N) sur le sec	<1.9 g/kg			Méthode interne ANA153-06	Méthode titrimétrique (entraînement à froid)
Azote nitrique (Méth. Griess) sur le brut	<0.0122 g/100g			Méthode interne	Colorimétrie après extraction KCl
Azote nitrique (Méth. Griess) sur le sec	<0.23 g/kg			Méthode interne	Colorimétrie après extraction KCl
● Phosphore (Eau Régale-ICP) (P2O5) sur le brut	1.0 g/100g		3	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Phosphore (Eau Régale-ICP) (P2O5) sur le sec	18.99 g/kg			Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES



Analyses réalisées au LDAR Date de début d'analyse : 13/09/2024	Résultat	Seuil d'alerte		Seuil de surveillance	Méthode	Principe
		min	max			
Eléments fertilisants						
Potassium (Eau Régale-ICP) (K ₂ O) sur le brut	1.8 g/100g			3	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Potassium (Eau Régale-ICP) (K ₂ O) sur le sec	34.18 g/kg				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Calcium (Eau Régale- ICP) (CaO) sur le brut	1.4 g/100g				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Calcium (Eau Régale- ICP) (CaO) sur le sec	26.58 g/kg				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Magnésium (Eau régale-ICP) (MgO) sur le brut	0.75 g/100g				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Magnésium (Eau régale-ICP) (MgO) sur le sec	14.24 g/kg				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Eléments traces métalliques						
Arsenic (Eau Régale-AASGH) sur le brut	<0.80 mg/kg/Brut				Méthodes internes VAL-408 et VAL-212	Minéralisation à l'eau régale Dosage par la méthode des hydrides
Arsenic (Eau Régale-AASGH) sur le sec	<1.51 mg/kg/sec			18	Méthodes internes VAL-408 et VAL-212	Minéralisation à l'eau régale Dosage par la méthode des hydrides
Cadmium (Eau Régale-ICP) sur le brut	0.18 mg/kg/Brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Cadmium (Eau Régale-ICP) sur le sec	0.33 mg/kg/sec			3	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Chrome (Eau Régale-ICP) sur le brut	1.1 mg/kg/Brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Chrome (Eau Régale-ICP) sur le sec	2.1 mg/kg/sec			120	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Mercure (Eau Régale-AASCV) sur le brut	<0.08 mg/kg/brut				Méthodes internes VAL-408 et VAL-213	Minéralisation à l'eau régale Dosage par AAS-vapeur froide
Mercure (Eau Régale-AASCV) sur le sec	<0.15 mg/kg/sec			2	Méthodes internes VAL-408 et VAL-213	Minéralisation à l'eau régale Dosage par AAS-vapeur froide
Nickel (Eau Régale-ICP) sur le brut	2.3 mg/kg/brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Nickel (Eau Régale-ICP) sur le sec	4.3 mg/kg/sec			60	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Plomb (Eau Régale-ICP) sur le brut	<1.99 mg/kg/brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Plomb (Eau Régale-ICP) sur le sec	<3.77 mg/kg/sec			180	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Sélénium (Eau Régale-AASVH) sur le brut	0.41 mg/kg/brut				Méthode interne VAL-408	Minéralisation à l'eau régale. Dosage par la méthode des hydrides.
Sélénium (Eau Régale-AASVH) sur le sec	0.77 mg/kg/sec			12	Méthode interne VAL-408	Minéralisation à l'eau régale. Dosage par la méthode des hydrides.
Cuivre (Eau Régale-ICP) sur le brut	0.0039 g/100g/brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Cuivre (Eau Régale-ICP) sur le sec	74.0 mg/kg/sec			500	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Zinc (Eau Régale-ICP) sur le brut	0.023 g/100g/brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Zinc (Eau Régale-ICP) sur le sec	435 mg/kg/sec			1000	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES

Déclaration de conformité

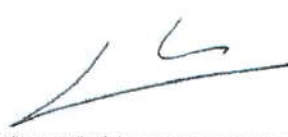
Type : Conformité NF U 44-051 : amendements organiques
 Conformité : OUI
 Matière fertilisante conforme à la norme NF U 44-051 (avril 2006) : Fumiers, pour les paramètres analysés.


La déclaration de conformité est établie à partir d'une comparaison numérique des résultats pris en considération par rapport aux critères mentionnés, sans tenir compte de l'incertitude associée au résultat.

Commentaire(s)

L'azote organique est calculé par différence entre l'azote total et la somme des formes d'azote analysées.

Validation du rapport d'analyses réalisée le : 08/10/2024 11:04
 par : Rafael CHUMILLAS, Responsable Technique



Seuls les résultats et/ou paramètres précédés du signe  sont couverts par l'accréditation.



La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les éléments retranscrits en souligné dans ce rapport d'analyses ont été fournis par le client et ne sauraient engager la responsabilité du LDAR. Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à essais. Dans le cas d'un prélèvement non réalisé par le LDAR, les résultats et les conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire.

Les informations relatives à la réalisation des prélèvements et analyses qui ne sont pas énoncées dans le présent rapport sont accessibles au LDAR.

Fin de rapport



SOCIETE VAL ARGONNE EARL
1 B GRANDE RUE
51800 BRAUX ST REMY

Prélèvement	Réception
Le: (Date et Heure de prélèvement non fournies par le Client) Réalisé par: <u>Client</u>	Le : 12/09/2024 19:00 Motif d'analyses: Autocontrôle Ref. échantillon: <u>FUMIER DE VOLAILLE</u>

Descriptif de l'objet soumis à essais
1 sachet(s) plastique transparent (étiquette avec informations client : référence produit) contenant matière fertilisante solide

Analyses réalisées au LDAR	Résultat	Seuil d'alerte max	Seuil de surveillance	Méthode	Principe
Date de début d'analyse : 17/09/2024					
Salmonella spp.	Absence dans 25 g	1		NF V 08-052 (05/97) (norme annulée)	Recherche Isolement / Identification et confirmation
Rech. d'Oeufs Helminthes Viables Triple Flottation	Absence dans 1,5g	1		FD X33-040	Triple flottation et réaction d'oxydo-réduction

Déclaration de conformité
Type : Conformité Amendements Organiques / NF U44-051
Conformité : **satisfaisante**
 Produit de qualité bactériologique satisfaisante , pour le(s) paramètre(s) analysé(s) et possédant un critère fixé par la norme NF U44-051 concernant les amendements organiques utilisés en agriculture en France.
 La déclaration de conformité est établie à partir d'une comparaison numérique des résultats pris en considération par rapport aux critères mentionnés, sans tenir compte de l'incertitude associée au résultat.

Commentaire(s)
Sans objet

Validation du rapport d'analyses réalisée le : 24/09/2024 20:40
par : Francis ASTIER, Responsable de Pôle



Seuls les résultats et/ou paramètres précédés du signe[®] sont couverts par l'accréditation.



La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les éléments retranscrits en souligné dans ce rapport d'analyses ont été fournis par le client et ne sauraient engager la responsabilité du LDAR. Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à essais. Dans le cas d'un prélèvement non réalisé par le LDAR, les résultats et les conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire.

Les informations relatives à la réalisation des prélèvements et analyses qui ne sont pas énoncées dans le présent rapport sont accessibles au LDAR.

Fin de rapport

